

**ÉMEUTES LORS DES RITES FUNÉRAIRES AU SÉNÉGAL DANS UN
CONTEXTE DE MESURES RESTRICTIVES DE CONTAMINATIONS AU
CORONAVIRUS : L'EXEMPLE DES QUARTIERS DE LA BANLIEUE
DAKAROISE (DIAMAGUÈNE SICAP-MBAO, CAMBÉRÈNE ET MALIKA)**

**RIOTS DURING FUNERAL RITES IN SENEGAL IN A CONTEXT OF
RESTRICTIVE MEASURES OF CORONAVIRUS CONTAMINATION: THE
EXAMPLE OF THE NEIGHBORHOODS OF THE DAKAR SUBURBS
(DIAMAGUÈNE SICAP-MBAO, CAMBÉRÈNE AND MALIKA)**

Malick Hamidou NDIAYE

Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

malickhamidou@gmail.com

&

Alioune Badara COULIBALY

Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

cbadou81@yahoo.fr

Résumé : L'irruption de la covid-19 au Sénégal bouleverse le système d'organisation des rituels funéraires qui, depuis, occupent une place très importante dans les manières de vivre des populations et de gérer la mort. Les exigences de prévention obligent les autorités sanitaires à prendre du recul pour contrer la propagation du virus jugée très rapide par les experts de l'OMS. Pour faire face à celui-ci, le Sénégal, à l'instar de tous les pays africains, a adopté des décisions et des recommandations pouvant atténuer les pertes en vies humaines. De ce fait, la brutalité des mesures prises par l'autorité publique pour limiter les contaminations et protéger les populations contre la mort collective en période pandémique suscite beaucoup de frustrations chez les sénégalais. Celles-ci s'affichent et se cristallisent au travers des émeutes opposant les forces de l'ordre et les habitants de certaines localités dans la banlieue de Dakar. En effet, l'origine de ces heurts résulte d'une part de dépossession de l'État de tous rituels funéraires aux populations. D'autre part, elle provient aussi de l'abstraction du traitement social que les vivants ont l'habitude d'accorder à leurs morts. Du refus de rapatriement des morts à l'étranger à l'interdiction des rituels habituels pour négocier le voyage pour le repos éternel des morts, les manifestants ont du mal à supporter les enterrements anonymes dans leurs cimetières. À ceux-ci s'ajoute le défaut de communication sur le protocole sanitaire établi pour l'enterrement de personnes mortes au Sénégal de la maladie à coronavirus. Empêchées de vivre leur deuil par le processus de ritualisation traditionnelle qui rythme les décès de leurs proches, les populations de la capitale notamment celles de la banlieue réfutent toute inhumation des cadavres qu'elles estiment ne pas connaître dans leurs nécropoles. Pour la réalisation de cette étude, nous nous sommes appuyés sur l'exploitation documentaire d'articles et d'ouvrages écrits dans ce sens afin de corroborer nos lectures (observations) des événements au moment de leur déroulement.

Mots clés : Covid-19, deuil, émeutes, rituels funéraires, santé, Sénégal.

Abstract: The irruption of Covid-19 in Senegal has drastically changed the organizational system of burial ceremonies which have always taken a very important place in people's ways of life and in the way of managing death. The demands for prevention compel the health authorities to step back in order to stop the spread of the virus considered as too rapid by the experts of World Health Organization (WHO). To face this situation, Senegal, like all African countries takes decisions and recommendations to reduce human lives losses. As a matter of fact, the brutality of the measures taken by the public

authority to limit the spread and to protect the population against collective death during the pandemic provokes frustrations on Senegalese people. These frustrations appear as and focus on riots between police forces and the inhabitants of some localities in the suburbs of Dakar. In fact, the riots result from the monopolization by the health authorities of the social treatment used by the living to honor their departed relatives. From the refusal to repatriate the dead from abroad to the ban of customary rituals, the demonstrators cannot bear anonymous burials in their graveyards. In addition, there is the lack of communication on sanitary protocol used for the burial of people who die in Senegal of the Coronavirus disease. Being prevented to live in their mourning through the traditional process of ritualization that gives rhythm to the deaths of their relatives, the people of the capital city, namely those of the suburbs, reject any burial of corpses they cannot identify in their necropolises. To achieve this study, we rely on documents exploitation of articles and books written in this sense in order to corroborate our readings (observations) with the events in the periods they took place within the duty to fold up to which any researcher is bound in front of his object of study.

Keywords: Covid-19, riots, mourning, burial ceremonies, health, Senegal.

Introduction

L'évolution éclaire des contaminations d'un virus dénommé Sars-CoV-2 fini par bouleverser le monde. Apparu en République Populaire de Chine le 31 décembre 2019 dans la province du Hubei, le virus n'épargne aucune catégorie sociale. À travers les vagues de morts qu'il provoque, on assiste à l'ébranlement de l'humanité qui n'arrive pas à freiner sa progression malgré l'avancée de la science et des technologies de pointe du vingt-unième siècle. Face à l'agressivité du virus, l'être humain devient incapable de le canaliser et de donner des réponses claires par rapport à son origine, sa transmission dans le but de mettre fin aux pertes massives qu'il lui afflige. L'Homme se perd dans son ingéniosité et affiche sa faiblesse dans sa résignation d'où le basculement de la donne mondiale au plan économique, politique, culturel social et religieux. La cessation des activités, les mesures barrières et le confinement deviennent ses recours. Ce phénomène place le monde dans ce qu'Edgard MORIN appelle « un festival des incertitudes » (E. Morin, 2020) car on ne sait pas à quel moment on va finir avec ce virus. Des grandes puissances aux pays moins puissants, partout dans le monde, les mesures sont prises pour anéantir la force du virus mais l'hécatombe qu'il profère, angoisse les populations. C'est la raison pour laquelle à partir de cet état de nature suscitée par la contamination possible des cadavres de la covid-19, beaucoup de pays se réservent par prudence à l'abstraction du traitement social habituel que les vivants accordent aux morts. Ces derniers ne bénéficient ni de la toilette mortuaire¹ ni du rapatriement au terroir d'origine pour les processus d'inhumation auprès des proches. Au Sénégal, cette situation occasionne une plaie sociale chez les vivants dans la mesure où l'État, au travers, des restrictions découlant de la pandémie, les empêche d'être au chevet de leurs mourants et d'organiser les rituels funéraires jugés nécessaires après le trépas pour accompagner ceux-ci dans l'au-delà. D'autres voient leurs proches enterrés à l'étranger dans des conditions que même les compatriotes présents ignorent. Les frustrations venant de cette situation motivent les populations de la diaspora et de la banlieue de Dakar à manifester leur colère. Les premiers

¹ Cf. Joseph Lévy et Maude Arsenault, 2021, « La mort et les rites mortuaires en période de pandémie » dans *L'interculturel en temps de pandémie*, Montréal, Université de Montréal. À la page 34, ils soulignent qu'en Inde, les directives du gouvernement central indien interdisent de baigner ou d'embaumer le cadavre d'une victime de la COVID-19 et aux proches d'embrasser ou de toucher le corps.

dénoncent l'attitude de l'État et portent plainte tandis que les secondes s'opposent à l'inhumation des morts qu'elles méconnaissent dans leurs cimetières. Témoins des faits, nous tentons d'apporter une analyse sociologique afin de mieux saisir les rudes épreuves que la crise sanitaire engendre dans le bouleversement des pratiques liées aux rituels funéraires accompagnants les morts. Pour cet article nous avons utilisé une méthodologie basée sur l'exploitation documentaire d'articles et d'ouvrages écrits dans ce sens afin de corroborer nos lectures (observations) des événements au moment de leur déroulement. Nous avons fait recours à un travail de recension des localités concernées par les émeutes liées à l'enterrement d'individus suspectés morts de Covid-19 notamment à travers la presse en ligne et écrite. Phénomène qui concerne exclusivement les localités de la banlieue dakaroise, notamment : Diamaguène Sicap-Mbao, Cambérène et à Malika. La lecture de l'actualité médiatique sur le phénomène, nous a permis de recueillir des récits ainsi le discours des acteurs engagés dans ces manifestations.

En fait, cette étude se structure essentiellement en trois étapes. Dans la première, nous nous sommes intéressés à l'accapement des rituels funéraires des autorités sanitaires afin de mesurer le poids social des frustrations que ce ceci génère au sein des familles explorées. Quant à la deuxième étape, elle s'intéresse aux émeutes de déni de l'inhumation des morts de la covid-19 dans le but d'analyser les conséquences liées à l'accapement des rituels funéraires à travers les manquements de communication des autorités sanitaires par rapport au traitement social des morts. Enfin, dans la troisième étape, c'est-à-dire, la dernière, nous tentons de dévoiler le vécu des sénégalais de la diaspora et ceux vivant au pays à travers la déchirure sociale que la pandémie provoque dans les rendez-vous manqués aux rites funéraires de leurs morts.

1. La dépossession des rituels funéraires par les autorités sanitaires

Depuis la possibilité de contamination rapide des morts du coronavirus évoquée par les experts de la santé, au Sénégal comme partout dans le monde, les proches des défunts sont privés d'accéder aux cadavres de leurs parents décédés et d'organiser les rituels funéraires pour eux conformément aux traditions habituelles célébrées pour les accompagner dans leurs dernières demeures. Avec la pandémie de la covid-19, toutes les manifestations sont interdites alors que la mort qui, à travers la fréquence qu'elle suscite pour cette pandémie, constitue une des instances de la vie en société qui nécessite généralement plus de mobilisation. En fait, on peut être absent à tous les événements mais pas pour elle. C'est pourquoi, lorsque la mort frappe un individu, son groupe d'appartenance, sa communauté et ses proches se mobilisent. Ceci est, d'une part, une obligation dans la culture africaine aux vivants de s'occuper du corps du défunt non seulement pour l'enterrer mais aussi et surtout pour le faire bénéficier de tous les rituels qui doivent l'accompagner selon les pratiques culturelles et cultuelles qui régissent sa société afin qu'il soit bien accueilli dans le monde des ancêtres. D'autre part, la mort d'un individu se manifeste comme une crise sociale, un malheur qui, lorsqu'il arrive, mobilise toute une société à se restructurer dans le but d'apporter une solidarité à la famille défunte mais également de partager avec elle ce moment douloureux qu'elle éprouve. Ainsi, selon Eschlimann :

Le décès d'un individu ne se limite pas à un accident biologique irréparable. Il met l'idéologie sociale en crise et la provoque à se défendre et à se structurer. Les funérailles constituent donc un poste d'observation privilégié de l'organisation de la personne et sa dynamique de destruction-restructuration dans la mort. Elles soulignent à leur manière les inscriptions, insertions et participations diverses vécues par la personne humaine pour remodeler dans l'au-delà (J.P Eschlimann, 1985, p.10)

Or, dans le contexte de la pandémie à coronavirus, les regroupements publics étant interdits, il n'est plus possible pour les parents d'organiser les mobilisations autour de la mort comme ils en avaient l'habitude avant la survenue de la pandémie. Pour des raisons de santé publique, au Sénégal, l'État et les autorités sanitaires se sont possédés des rites funéraires, privant ainsi les populations à être au chevet de leurs morts même pour le rituel le plus important, c'est-à-dire, la toilette mortuaire. Ce sont les professionnels de santé qui s'occupent désormais des toilettes des personnes défuntées pour éviter toute contamination tandis qu'auparavant, la toilette funèbre était effectuée par les parents proches du défunt. Et parfois même, c'est pendant sa vie que le défunt choisit la personne qui va procéder à ses toilettes et les vivants sont tenus de respecter cette volonté après la mort de celui-ci. La privation de ce rituel aux familles des défunts provoque ainsi certaines frustrations parce qu'il est considéré comme ce qui permet *a priori* la première étape de négociation pour l'entrée du défunt au paradis. À travers les rapports que les Sénégalais entretiennent avec leurs morts, « le fait d'exercer ce rituel [...] est lié en principe par différentes représentations sociales qui stipulent que l'idée de la toilette funèbre est d'enlever toutes les impuretés afin que le mort soit accepté par le cercle des ancêtres dans l'au-delà ». (M.H. Ndiaye, 2019, p.73). Ceci dans le but également de faciliter leur voyage dans l'au-delà.

En effet, on assiste pendant la première vague du coronavirus, à la dépossession des professionnels de santé sur l'ensemble des rituels qui s'appliquent directement sur les corps des morts de la covid-19. Cette confiscation s'effectue à travers un protocole sanitaire rigoureusement instruit par le ministère de la santé et de l'action sociale. Dans le processus de ces mesures de restrictions, seuls les agents de la santé, de la Croix-Rouge, du service d'hygiène et des sapeurs-pompiers sont autorisés à manipuler les cadavres. De la toilette mortuaire jusqu'à l'enterrement, les proches du défunt sont exemptés de toucher leurs morts pour ces dits rituels. Et beaucoup de familles sont empêchées de célébrer les rites funéraires de leurs morts à grande pompe. Or, force est de reconnaître que, la célébration des funérailles, même s'il y a une importante étape réservée au défunt, constitue également un moment primordial pour les vivants afin qu'ils puissent consommer le deuil, c'est-à-dire, le vivre réellement avec le soutien des proches et des voisins pour édulcorer la douleur que la mort les afflige ; surtout s'il s'agit d'une personnalité arrachée à leur affection.

Car, « le deuil psychologique se conjugue différemment selon le statut et l'époque du défunt ou de la défunte » (K. Kouassi, 2005, p.147) et ne pas le consommer provoque des séquelles aux vivants qui ont toujours tendance à dénier véritablement le décès d'un individu qu'ils n'ont pas pu faire bénéficier les rites funéraires. Chez certains Sénégalais tels que les manjacques², les vivants risquent de subir d'évènements malheureux qu'ils considèrent comme les représailles du défunt. « Le deuil exprime socialement l'inadaptation individuelle à la mort, mais en même temps, il est ce

² Une ethnie sénégalaise dont les origines proviennent de Guinée-Bissau. Cette ethnie, malgré son entrée au christianisme, conserve encore ses pratiques animistes surtout dans cadre des rituels funéraires.

processus social d'adaptation qui tend à refermer la blessure des individus survivants » (E. Morin, 1951, p.71). Vivre le deuil permet, en fait, aux vivants d'accepter la mort et de remonter le choc psychologique qu'elle engendre. C'est pourquoi selon Hintermeyer « pendant la période de deuil, les survivants finissent généralement par l'accepter en se disant qu'elle devait survenir tôt ou tard puisqu'elle fait partie de l'ordre des choses et de la condition humaine » (P. Hintermeyer, 2020, p.11).

Toutefois, les représentations sociales qui tournent autour de la mort, la décomposition du cadavre qu'elle provoque et de sa disparition définitive aux yeux des vivants constituent toujours un mystère que les gens n'arrivent pas encore à digérer aux premières heures de l'annonce de la mort d'une personne chère. De ce fait, elle est souvent perçue comme destruction, une perte. La mort de l'être humain est différemment perçue dans la société à travers l'âge du défunt, le rôle et l'influence sociale qu'il occupait au sein de son groupe social d'appartenance. Dans toutes les sociétés au monde, elle est toujours considérée comme une perte mais celle-ci varie selon le statut ou le rang social du défunt. Ainsi, selon Kouassi :

Quant à la mort d'un adulte producteur et procréateur, elle est perçue comme une perte grave qui bouleverse l'équilibre des survivants. Cela se dit en baoulé : « oha saki » ; c'est-à-dire « quelqu'un s'est brisé, il est gâté ». Devant ce vide, cet objet brisé, inutilisable et perdu, la notion de « perte d'un être cher » est remplacée par celle de « perte d'objet ». Par conséquent, le deuil paraît obligatoire et nécessaire. (K. Kouassi, 2005, 146).

Les manifestations funéraires apparaissent toujours sous une forme de ritualisation qui permet non seulement aux vivants de négocier la passation du défunt dans le monde des ancêtres morts mais elles constituent également une forme symbolique de défense afin de déjouer psychologiquement la mort pour la paix des vivants. Elles renforcent la cohésion sociale nécessaire pour atténuer la douleur ressentie à la suite d'un proche parent. Ces moments importants ne peuvent s'effectuer que dans le vécu du deuil des vivants. C'est en fait vivre le deuil à travers toutes ses représentations sociales culturelles et culturelles sans abstraction aucune de ses rituels.

Cependant, avec les mesures sanitaires décrétées pendant cette période de covid-19, les professionnels de santé se sont substitués aux familles des défunts pour l'essentiel des rites pratiqués directement sur les cadavres provoquant ainsi des frustrations de leurs proches. Ceci est dû par le fait qu'il est même noté l'abstraction de certains rites funèbres car « la plupart des pays ont adapté l'interdiction de toilette mortuaire » (J. Lévy & M. Arsenault, 2021, p.34). De ce fait, les vagues d'inhumation escortées par les agents de sécurité sont perçues comme l'accaparement des autorités sanitaires dans les processus de ritualisation des morts. Ce phénomène provoque des émeutes de déni de l'inhumation des morts de la covid-19 que les populations semblent ne pas connaître dans leurs localités dans la banlieue de Dakar notamment à Diamaguène Sicap-Mbao, Cambérène et à Malika.

2. Les émeutes de déni de l'inhumation des morts de la covid-19

Face à une situation non maîtrisée, l'OMS signale les possibilités de contamination du virus, édicte des mesures barrières et recommande à tous les pays de les faire respecter pour sauver leurs populations. Ayant reçu ces indications de

l'OMS, les autorités sanitaires sénégalaises ont mis en application les mesures de prévention édictées au niveau international afin d'éviter que leurs populations payent la lourde tribu de contaminations et de pertes en vies humaines qu'on a enregistré dans des pays occidentaux à l'instar de la Chine, l'Italie, les États-Unis.

En vue de contenir la propagation de la pandémie au coronavirus, le Président de la République du Sénégal, lors de son adresse solennelle à la Nation instituant l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire devant la montée des cas de contamination et des premiers cas de décès³ de la maladie à coronavirus, alerte les Sénégalais en ces termes suivant :

(...) mes chers compatriotes, et je vous le dis avec solennité, l'heure est grave. La vitesse de progression de la maladie nous impose de relever le niveau de la riposte. À défaut, nous courons un sérieux risque de calamité publique... (...) Évitions les rassemblements de quelque nature qu'ils soient. Il y va de notre propre santé et de notre propre vie. Il y va de la santé et de la vie de nos familles et de nos communautés. Mobilisons-nous, mes chers compatriotes. Ne laissons au virus ni la vie, ni nos vies. Il y va de notre salut. Il y va du salut de la Nation⁴.

C'est dans le même élan que les autorités sanitaires sénégalaises ont interdit le rapatriement des Sénégalais décédés de la covid-19 à l'étranger. Elles s'occupent également du traitement social des personnes décédées dans le pays chamboulant ainsi les pratiques et l'organisation des rituels et cérémonies funéraires. Dans certaines localités de Dakar, le bastion de la contamination, des Sénégalais se sont souvent mobilisés pour empêcher l'enterrement de personnes suspectées mortes de la covid-19 dans les cimetières de leurs fiefs. Les populations ont de mauvaises perceptions sur la manière dont les personnes décédées sont traitées. Elles suspectent, à tort ou à raison, que plusieurs personnes décédées sans covid-19 soient abusivement comptabilisées comme des personnes décédées de la pandémie à Coronavirus. Des manifestations qui sont souvent accompagnées de grandes violences. Celles-ci sont à inscrire dans le registre historique des violences et émeutes qui ont toujours existé dans des contextes pandémiques ou épidémiques⁵. Pour le cas du Sénégal, nous avons des exemples qui vont retenir notre attention.

³ Au jour de son message, la COVID-19 avait envahi plus de 140 pays, dont le Sénégal. Le nombre de personnes infectées s'élevait à plus de 340 000. Elle avait tué plus de 15 000 personnes, plongeant des familles entières dans le deuil, l'émoi et la désolation. D'un premier cas déclaré le 2 mars, nous en sommes aujourd'hui à 71 malades sous traitement dans les 4 arrondissements de Dakar, ainsi qu'à Mbao, Yeumbeul, Guédiawaye, Rufisque, Touba, Mbour, Thiès, Popenguine, Saint-Louis et Ziguinchor. 1561 personnes en contact avec la maladie sont présentement suivies et seront désormais confinées dans des réceptifs hôteliers par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

⁴ Message du Président de la République Macky SALL, instituant l'état d'urgence dans le cadre de la lutte contre la maladie à Coronavirus, le lundi 23 mars 2020. <https://www.sec.gouv.sn/actualit%C3%A9/message-de-sem-le-pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-macky-sall-d%C3%A9claration-d%E2%80%99urgence-dans>

⁵ Cf., gregory delaplace, 2020, « ce qu'il en coûte de négliger les morts en temps d'épidémie » dans *bibliobs* [en ligne], url : <https://www.nouvelobs.com/idees/20200330.obs26824/ce-qu-il-en-coute-de-negliger-les-morts-en-temps-d-epidemie.html> (consulté 09 août 2021). À titre d'illustration, l'un des contributeurs du volume, samuel cohn jr., montre que certaines épidémies ont suscité des vagues d'indignation, de violences, des paniques notamment autour du traitement des cadavres infectés, tandis que d'autres pas du tout. Ainsi, rappelle-t-il rappelle les épidémies de choléra en europe avaient régulièrement occasionné des émeutes de la population, qui ne supportait pas que leurs proches meurent isolés à l'hôpital, et qu'ils soient enterrés en secret, sans avoir reçu de soins ni même sans que leur mort ait pu être directement constatée par la famille.

Il circulait ainsi des rumeurs, dans l'Irlande et l'Angleterre des années 1830, selon lesquelles les malades des quartiers ouvriers étaient enterrés vivants par des docteurs adeptes de rites diaboliques, ou que leurs organes étaient prélevés pour fabriquer des remèdes à la maladie au profit des plus riches qui en seraient ainsi préservés. Les cortèges transportant les cercueils confinés étaient arrêtés par la population furieuse, qui exigeait de vérifier l'état du cadavre; lorsque celui-ci se

En effet, des habitants de la région de Dakar se sont violemment opposés, à deux reprises, à l'enterrement des morts de la covid-19 dans leur voisinage, par peur de contracter la maladie. Le mercredi 27 mai 2020, dans la commune de Diamaguène Sicap-Mbao, la scène est inédite, des habitants se sont opposés avant de s'attaquer à une équipe venue enterrer un homme décédé du coronavirus à l'hôpital Dalal Jamm (département de Pikine). Les manifestants assiègent le cimetière avant de lancer des pierres sur le cortège funèbre. Ils s'en prennent à parti les agents des sapeurs-pompier, du service d'hygiène et de la Croix-Rouge, les agents préposés à l'inhumation de morts du coronavirus. Le bilan de ces manifestations : trois volontaires de la Croix-Rouge sénégalaise sont blessés par des jets de projectiles des jeunes avec d'importantes pertes matérielles dans une ambulance caillassée. Le défunt n'a pas pu être enterré dignement. Du côté des manifestants, les quatre jeunes sont arrêtés⁶.

Ainsi, Barou Dembélé souligne que le coordonnateur de la gestion de la covid-19 à la Croix rouge de Pikine, Boubacar Mbengue témoin authentique revient amplement sur le récit de ces manifestations :

On est arrivé vers les coups de 16h mais juste après l'enterrement, les habitants de la localité nous ont attaqués en nous jetant des pierres. Ils ont dit que l'homme n'habitait pas le quartier et qu'il n'y avait pas de certificat d'inhumation. C'est faux, car l'homme habitait justement dans le quartier et qu'il existait un certificat d'inhumation. Pour eux, la victime ne devait pas être enterrée ici car elle avait la Covid. Un de nos agents a été blessé par les jeunes, d'autres aussi souffrent de blessures plus légères. Les véhicules des sapeurs-pompier, de la Croix-Rouge et du service d'hygiène ont été aussi saccagés⁷.

Les mêmes populations récidivent encore au moment où un défunt est identifié comme étant un cas post mortem (testé positif au coronavirus après son décès). Il a perdu la vie il y a trois jours à l'hôpital de Pikine. Alors que l'enterrement est prévu le mercredi au cimetière de Diameguene Sicap Mbao, les populations se sont dressées

trouvait être endommagé ou incomplet, comme ce fut le cas à Manchester en 1832, les hôpitaux étaient mis à sac et les docteurs malmenés.

On trouve à travers tout le XIXe siècle et jusqu'au début du XXe des cas similaires de révoltes populaires face au traitement jugé indigne des cadavres infectés, notamment dans les situations coloniales où des administrations étrangères se sentaient fondées à disposer « hygiéniquement » des morts en cas d'épidémie, accusant (souvent à tort) des « coutumes locales » plus ou moins imaginaires de favoriser la propagation du virus, comme le montre Christos Lynteris à propos de Hong Kong dans les dernières années du XIXe siècle.

Le dernier cas en date est extrêmement récent, il date de l'épidémie de maladie à virus Ébola de 2013-2015, qui a causé des milliers de morts en quelques mois dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (principalement en Guinée, au Liberia, en Sierra Leone et au Nigeria). Les organisations internationales qui sont intervenues sur place avec mandat des gouvernements nationaux ont dû faire face à une situation de catastrophe sanitaire qui nécessitait des mesures d'urgences. Parmi celles-ci, l'adoption d'un protocole exceptionnel de traitement des cadavres possiblement infectés par le virus semblait cruciale, étant donné le caractère extrêmement contagieux de ces derniers.

Les cadavres étaient donc retirés des familles sans ménagement pour être enterrés sans cérémonie, ceux qui mouraient dans les Centres de Traitement Ébola installés près des villes les plus touchées étaient enterrés à la va-vite dans des tombes anonymes, sans que les familles en soient même informées du décès. Là encore, le traitement secret des cadavres et la contrainte de négliger ses morts ont donné lieu à des violences contre les personnels de santé.

⁶ Ayoba Faye, 2020, « Saccages à l'inhumation d'un décédé de Covid-19: les quatre jeunes arrêtés à Diamaguène-Sicap Mbao pourraient être déférés ce mardi » dans *Presafrik* [En ligne], URL : <https://www.pressafrik.com/Saccages-a-l-inhumation-d-un-decede-de-Covid-19-les-quatre-jeunes-arretes-a-Diamaguene-Sicap-Mbao-pourraient-etre-a216805.html> (consulté le 09 août 2021)

⁷ Barou Dembélé, 2020, « Sénégal : des jeunes s'opposent à l'inhumation d'une victime du Covid-19 », dans *ALLO DOC + EURS AFRICA* [En ligne], URL : <https://alldoctors.africa/sn/actualites/epidemie/covid-19/senegal-des-jeunes-s-opposent-a-l-inhumation-d-une-victime-du-covid-19> (consulté le 02 août 2021)

contre le cortège mortuaire. Pourtant, selon des proches de la victime, « toutes les dispositions avaient été prises pour procéder à l'enterrement et la police avait été avertie en ce sens »⁸. Mais, une fois sur les lieux, les populations barrent la route et caillassent les véhicules des Sapeurs-pompiers et de la Croix rouge.

Le mardi 26 mai dans un contexte de 30 cas de décès notés au Sénégal, la propagation du coronavirus continue d'inquiéter les populations de la Malika. Celles-ci boudaient déjà à cause de l'enterrement d'un défunt dont le corps est finalement renvoyé à l'hôpital Principal parce que les sapeurs-pompiers ont renoncé à l'enterrement. La dépouille n'est toujours pas inhumée jeudi matin⁹. Ici la principale raison avancée de refus catégorique d'enterrer le mort est que le défunt n'habite pas la localité.

Celui qu'ils veulent enterrer ici, s'il habitait dans la commune nous n'allions pas hésiter à l'enterrer. Mais il n'habite pas ici ... Certains parlent de Yeumbeul, d'autres de Keur Massar, certains même de Bayakh... Et comme n'avons rien sûr sur la question, nous avons demandé à ce qu'il ne soit pas enterré ici. Nous n'avons, jusque-là entendu aucun cas à Malika...¹⁰

Dans ce contexte pandémique, ces mêmes manifestations de résistance contre l'enterrement de personnes suspectées décédées de la maladie à coronavirus sont devenues monnaie courante dans la capitale sénégalaise notamment dans sa périphérie urbaine.

À Cambéréne, entre le 15 et le 16 juin 2020, les populations se sont opposées au cimetière de leur village, à l'enterrement d'une femme ¹¹ dont le corps a été découvert dans sa chambre en état de putréfaction. Elle a été finalement inhumée à Yoff¹².

Ces diverses manifestations (de même ordre et de cause dans toutes les localités concernées avec les mêmes répertoires d'action) survenues dans la banlieue contre l'inhumation de personnes décédées de la covid-19, dans un pays composé majoritairement de croyants, mais aussi admiré pour son modèle de tolérance, de dialogue et de communautarisme qui dissiperait les élans d'un individualisme ou tout autre comportement tendant à fragiliser le lien social et la cohésion nationale peuvent facilement s'expliquer. En fait, ces manifestations résultent d'une accumulation de frustration¹³ chez les Sénégalais. Elles se sont déroulées dans un contexte de mécontentement généralisé, de potentielles violences. D'ailleurs, au-delà d'un sentiment de peur, de panique généralisée, les populations manifestent leur frustration globale née des mesures de restrictions des autorités gouvernementales dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire qui débouche sur une crise sociale aigüe

⁸ Ibid

⁹ Le360 Afrique.com, 2020, [En ligne], URL <https://afrique.le360.ma/senegal/societe/2020/05/28/30691-senegal-des-violences-dakar-lors-de-linhumation-de-morts-du-covid-19-dans-un-cimetiere-30691>.

¹⁰ Khalil Kamara, 2020, « Malika : Les populations s'opposent à l'enterrement d'une personne décédée du coronavirus... », dans SENEGO [En ligne], URL : https://senego.com/malika-les-populations-sopposent-a-lenterrement-dune-personne-decedee-du-coronavirus_1097126.html (consulté le 28 juin 2021).

¹¹ (Professeur de mathématiques et de physique-chimie dans un CEM à l'Unité 7 des Parcelles-Assainies)

¹² « Polémique sur le décès d'une enseignante : Les jeunes s'opposent à un enterrement à Cambéréne », By Lequotidien, 16 juin 2020, [En ligne], URL : <https://lequotidien.sn/polemique-sur-le-deces-dune-enseignante-les-jeunes-sopposent-a-un-enterrement-a-camberene/> (consulté le 29 juin 2021)

¹³ Ted GURR, « The conditions of Civil Violence : First Tests of a Causal Model », Center of International Studies, Princeton University, 1967 ; Ted GURR, « A Comparative Study of Civil Strife », pp. 443-491, in Graham. D.H et Ted GURR eds : « Violence in the America : Historical and Comparative Perspective », Washington D.C., US Government Printing Office, 1969 ; Ted GURR, « When Men Rebel », Princeton, Princeton University Press, 1970 ; Ted GURR, « On Outcomes of Violent Conflict », « Handbook of political Conflict, Theory and Research », The Free Press, Collier, MacMillan, 1979.

qui enfla la situation. Si les autorités sénégalaises se sont occupées de l'organisation des rites funéraires qui jadis étaient une affaire de la famille éplorée, de la société, et ont limité les obsèques et les cérémonies rituelles funéraires et refusé fermement, le rapatriement de leurs compatriotes morts à l'étranger de la covid-19, malgré les vagues d'indignation suscitées par leurs proches, cela semble convaincre les manifestants en opposition contre l'enterrement de personnes connues ou anonymes, de la dangerosité de la maladie à coronavirus. Ou du moins, que ces mesures gouvernementales soient vécues comme un sentiment d'injustice manifeste à l'endroit des familles endeuillées et à l'égard de leurs compatriotes sénégalais qu'ils ont tenu à extérioriser à travers ces manifestations de mécontentement populaire. Par-delà, ces manifestations en plus d'être un exutoire, renvoient-elles à un manque de confiance¹⁴ des populations en direction des autorités politiques dans la gestion des funérailles en cette période de Covid-19. C'est sous ce même registre qu'il faut pointer du doigt l'absence de communication des autorités sanitaires sur les potentielles transmissions du virus post-mortem, c'est-à-dire, par le biais des cadavres. Mais sur le protocole sanitaire que requiert les personnes décédées de la covid-19. D'ailleurs, il n'est pas superflu de rappeler cette étude provisoire de l'OMS, laquelle précisant qu'il n'existe pas de preuve qu'il y aurait un risque d'infection à la suite d'une exposition aux corps de personnes décédées de la covid-19.

Cette thèse du défaut de communication des autorités sanitaires sur la possibilité de contamination ou non post-mortem et sur le protocole spécial réservé aux morts de la covid-19, semble d'autant fondée que les populations des localités qui sont apeurées, voire tourmentées par ce protocole particulier réservé pour les funérailles de porteurs du virus, pour un enterrement digne et sécurisé. Ce protocole requiert la présence « de la Croix-Rouge, du service d'hygiène et des sapeurs-pompiers, pour respecter les rites funéraires sans risque de contamination... Ce protocole établi depuis l'épidémie d'Ébola est appliqué pour tous les enterrements de morts du Covid-19...»¹⁵. C'est d'ailleurs tout le sens de la réaction de la présidente de la Croix-Rouge, Bafou Ba, laquelle considère qu'il y a une nécessité d'informer les populations afin d'éviter les incidents et « mettre fin à la stigmatisation » liée au coronavirus¹⁶. Et pour accorder les violons, dans un communiqué, selon Ayoba Faye¹⁷, la Brigade des Sapeurs-pompiers dit comprendre la crainte et l'appréhension des populations. Toutefois, elle voudrait les rassurer que toutes les dispositions sont prises pour que ces corps ne présentent aucun danger ni pour elles ni pour les personnels de ces services chargés de cette noble tâche. Elle précise que les dépouilles provenant de l'étranger sont en effet, placées dans un cercueil étanche normalisé et celles d'ici ont fait l'objet d'un traitement sécurisé au niveau des morgues. Ainsi, elle appelle les populations à une attitude respectueuse

¹⁴ Nouredine TOUALBI-THAALIBI, « La culture de l'émeute », in L'Expression du 26-05-2008. <https://www.djazairess.com/fr/author/Nouredine+TOUALBI>. Dans cet article, TOUALBI-THAALIBI considère que « (...) l'émeute signe habituellement la faillite des rapports de confiance entre gouvernants et gouvernés ».

¹⁵ Le360 Afrique.com, 2020, [En ligne], URL : <https://afrique.le360.ma/senegal/societe/2020/05/28/30691-senegal-des-violences-dakar-lors-de-linhumation-de-morts-du-covid-19-dans-un-cimetiere-30691> (consulté le 31 juin 2021).

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ayoba Faye, 2020, « Opposition des populations à l'inhumation de personnes décédées de Covid-19: la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers rassure et appelle à un comportement respectueux », dans Pressafrik [En ligne], URL : https://www.pressafrik.com/Opposition-des-populations-a-l-inhumation-de-personnes-decedees-de-Covid-19-la-Brigade-nationale-des-Sapeurs-pompiers_a216652.html (consulté le 25 août 2021).

pour le repos de l'âme des défunts et à un comportement plus citoyen à l'égard de ces services qui jour et nuit veillent à leur sécurité, leur santé et leur quiétude.

C'est sous ces divers angles qu'il faut analyser et lire à priori ces manifestations d'oppositions, de résistances et de réticence des populations de ces localités, contre l'enterrement de leurs concitoyens.

3. Les rites funéraires des morts de la covid-19 à l'étranger, des événements au rendez-vous manqué des proches

La covid-19 crée une situation complexe, une déchirure sociale qui, dans le vécu des Sénégalais vivants à l'étranger ainsi qu'à dans leurs familles au Sénégal, reste toujours marquante voire même inoubliable. Ceci résulte des vagues massives de contamination et de morts enregistrés qu'elle fait subir à l'humanité.

À travers cette situation, « les difficultés liées au deuil sont amplifiées par l'impact de la mort en isolation et par l'absence de soutien de la famille et de l'entourage amical et autres. Ces derniers ne peuvent non seulement participer aux funérailles, mais ne peuvent également pas être à proximité après cette cérémonie ». (J. Lévy et M. Arsenault, 2021, p.37.). La distanciation physique engendre une réclusion des gens les dissociant des relations entre eux, de leurs malades et de leurs morts. Dans ce contexte, certains Sénégalais ont vu leurs proches décédés de la covid-19 et enterrés à l'étranger sans pour autant bénéficier des rites funéraires qui doivent les accompagner pour leur acceptation dans le monde des ancêtres morts. En fait, les Sénégalais morts à l'étranger avant la pandémie et qui n'ont pas pu être rapatriés pour des raisons financières ont pu au moins bénéficier des rituels funéraires (toilette mortuaire, habillement funèbre et prières mortuaires) de leurs compatriotes avec qui ils vivaient ensemble dans les pays d'accueil conformément à ceux exercés au Sénégal. Mais avec la pandémie les mesures de restriction font abstraction à ces dits rituels. Les familles de personnes de la diaspora africaine décédées en Occident ne peuvent pas rapatrier les dépouilles mortelles dans leur pays d'origine pays, du fait des règles imposées par la pandémie. Des complications administratives alourdissent grandement l'épreuve du deuil. (Jeune Afrique, 18 mai, 2020). Ce phénomène engendre la frustration et la consternation de leurs compatriotes qui demandent à l'État sénégalais de lever les interdictions de rapatriement des cercueils. À travers leur organisation dénommée Collectif de la diaspora, ils déposent une plainte afin que l'État renonce à sa décision. Pour eux, c'est une indignation de ne pas enterrer un mort dans les lieux de son choix ou de ses proches.

En fait, force est de souligner qu'avant même la pandémie de la covid-19, les Sénégalais accordent une importance capitale aux cérémonies funéraires. Car, il advient souvent que certains morts à l'étranger n'arrivent pas, pour des raisons financières, à être rapatriés par leurs familles au Sénégal mais ces dernières les organisent des cérémonies funéraires. Elles sont généralement observées en troisième, huitième ou quarantième jour après le décès, à l'instar des morts au pays. Dans plusieurs sociétés sénégalaises actuelles les cérémonies funéraires sont devenues des moments de démonstrations de richesses à l'image des baptêmes et des mariages. L'ostentation des cérémonies funéraires s'effectue à travers la qualité et la quantité des repas offerts aux personnes venues de différents horizons pour consoler la famille éplorée. Elle se

manifeste encore non seulement à travers les offrandes effectuées pour le repos des morts mais également à travers les *diakhal*¹⁸ et la mode vestimentaire que les vivants accordent à ces cérémonies.

En outre, il est important de noter que d'une part, dans la situation du confinement total qu'occasionne l'épidémie, beaucoup de Sénégalais vivant à l'étranger sont restés au chômage sans pour autant exercer une activité économique ou sans pour autant garder leur emploi. Par conséquent, cette conjoncture affecte leurs familles au Sénégal. Avec l'arrêt des activités économiques, ces dernières ne reçoivent plus l'argent que ces émigrés leur envoyaient régulièrement au pays pour leur permettre de faire face à leurs différentes charges familiales. D'autre part, face à la situation imposée par la pandémie et la fermeture des frontières, « les groupes musulmans en situation migratoire qui ont exprimé leur volonté d'être enterrés dans leur pays d'origine, deviennent impossibles ou très difficiles, d'où le recours à des enterrements provisoires ». (J. Lévy et M. Arsenault, 2021, p.36.).

Au Sénégal, le rapatriement du mort est très fréquent. Ainsi, « lié à un attachement très fort de son terroir d'origine, de son fief religieux, le rapatriement du mort, est un désir pour les mourants d'être inhumé auprès des parents afin de vivre avec eux dans l'au-delà. » (M.H. Ndiaye, 2007-2008, p.58.). Ceci fait que les morts sont souvent enterrés selon le choix de leurs appartenances religieuses ou confrériques. Ici, le lieu de l'enterrement est perçu comme étant ce qui va favoriser le repos des morts dans l'au-delà.

En effet, dans la communauté musulmane, les mourides souhaitent d'être enterré à Touba, les tidianes à Tivaoune et les layennes à Yoff-layenne. Ceci est une forme d'espérance de protection dans le destin post-mortem des grands marabouts notamment comme Cheikh Ahmadou Bamba, El hadj Malick Sy et Mohamadou Limamoulaye. (M. H. Ndiaye, 2007-2008 p.58.)

La mort est rythmée de différentes représentations sociales que les vivants essaient de respecter à travers le déroulement manifeste des rituels qui sont perçus comme nécessaires dans l'accompagnement des défunts dans leur voyage. Ces rituels sur le cadavre paraissent très importants pour les vivants car, ils les préservent toutes formes de hantises des morts revenants dans certaines communautés. Parfois même, c'est le défunt qui, avant de mourir, détermine le lieu de son inhumation et les personnes qui doivent s'en occuper. Et le fait de les tenir conformément aux vœux du défunt soulage les vivants dans la mesure où ils pensent avoir effectué le devoir qui les lie avec lui. Encore, vivre l'évènement de ces rituels permet aux vivants d'accepter la mort et d'effacer toutes les peines qu'elle génère en eux. C'est pour cela que « le deuil paraît obligatoire et nécessaire ». (K. Kouassi, 2005, p. 146.). Cependant, il est noté qu'avec la covid-19, ces rituels sont omis. Faite en Occident, cette remarque est aussi notée dans certains pays musulmans comme la Tunisie où « le défunt est placé dans un sac hermétique qu'il est interdit d'ouvrir » (J. Lévy et M. Arsenault, 2021, p.34). C'est dans la même circonstance que « la prière sur les morts avant l'inhumation est devenue un casse-tête alors que le corps est mis en terre dans un cercueil, et non à même la terre comme le veut le rite traditionnel musulman. » (J. Lévy et M. Arsenault, 2021, p.35.).

¹⁸ Don funéraire qui constitue dans certaines sociétés sénégalaises l'objet d'un contre-don qui s'inscrit dans la même circonstance c'est-à-dire le décès d'un individu. Mais, celui qui effectue le contre-don double ou triple la somme qu'il avait reçue.

L'abstraction de ces rituels funéraires se fait sentir par les parents et les proches qui n'arrivent pas à consommer réellement le deuil de leurs morts.

En effet, cette situation est celle qui perturbe certains individus lorsqu'ils ne sont pas moralement assistés par leur environnement social. Ils sont toujours tourmentés par ces événements douloureux qui les affectent psychiquement. C'est pour cette raison, la mort, lorsque frappe quelqu'un dans une famille, toute la société se mobilise pour assister aux funérailles. L'assistance à ces dernières permet, d'une part, d'accompagner le défunt pour, en fait, négocier son passage dans l'au-delà. Ceci s'effectue à travers l'incantation de ses bonnes œuvres et de la formulation des prières, des offrandes pour repos de son âme. D'autre part, elle se manifeste à travers, l'évènement qu'elle crée c'est-à-dire la rencontre où les vivants essaient de faire face à mort pour redonner le sens à la vie.

Toutefois, le fait de se révolter constitue un effet pervers dans la gestion de l'État sénégalais des rituels funéraires. Car, dans sa logique, l'État voulait juste prendre en charge ces rituels en vue de protéger les populations contre la pandémie. Mais, de par son manque de communication, les populations des banlieues citées ci-dessus se retrouvent dans la rue pour manifester leur colère. Ayant compris cette situation, l'État rectifie ses erreurs dans la troisième vague et responsabilise les populations pour une meilleure gestion des funérailles.

Conclusion

Cette étude tente de montrer comment la covid-19 a bouleversé l'organisation sociopolitique de la plupart des pays du monde. La morbidité qu'elle engendre provoque l'ébranlement de tous les pays quel que soit la force, le pouvoir et les croyances qui les déterminent. N'épargnant aucune classe d'âge, aucune catégorie ou couche sociale, le virus s'est rapidement propagé à travers le monde obligeant ainsi les États à prendre des mesures sans précédentes dans le but de protéger leurs populations. Cette situation confirme dès la première heure la fragilisation de mondialisation. La fermeture des frontières s'est vite fait ressentie par certaines filiales qui ne peuvent plus supporter les dysfonctionnements occasionnés par la crise sanitaire au moment où d'autres entreprises procèdent à des ruptures de contrats. Ce phénomène résulte, en fait, de l'arrêt des activités de travail pour certains tandis que pour d'autres elles sont réduites à quelques heures pour effectuer les tâches dites essentielles. Les couvre-feux, le confinement total ou partiel, etc., sont des mesures prises par la plupart des pays pour barrer le virus dont la possibilité de contamination est aussi révélée à partir de la manipulation des morts. De cette opinion, les populations ont été privées du rapatriement de leurs morts et du traitement social habituel qu'elles les accordaient avant et après l'inhumation. Or, les obsèques et les processus de ritualisation qui encadrent le deuil constituent des moments très importants non seulement pour négocier et faciliter le voyage des morts dans le monde des ancêtres morts mais ils sont également pour les vivants des périodes de la gestion des émotions pour déjouer la perte afin de redonner la quiétude et sens à la vie dans la société. Toutefois, force est de reconnaître qu'au Sénégal, c'est l'abstraction de ces instances de recueillement perçue comme l'accaparement de l'État des rites funéraires qui incite les populations de la banlieue de Dakar à se révolter contre l'inhumation des

cadavres qu'ils jugent ne pas connaître dans leurs cimetières. Cette étude nous révèle encore que le non rapatriement des morts apparaît comme une indignation des sénégalais de la diaspora vis-à-vis de l'État dans sa gestion de la crise sanitaire mondiale. Ceci fait que la non consommation du deuil apparaît comme une déchirure sociale qui restera longtemps figé dans les mentalités collective et individuelle des populations ayant perdu leurs proches dans cette pandémie de la covid-19. En effet, il sera toujours nécessaire dans le futur à l'État de s'appesantir sur la communication, de mettre un dispositif sanitaire adéquat afin de bien préparer les populations à gérer elles-mêmes les rituels de leurs morts dans des périodes pandémiques.

Références bibliographiques

- DELAPLACE Grégory, 2020, « Ce qu'il en coûte de négliger les morts en temps d'épidémie » dans *BIBLIOBS* [En ligne], URL : <https://www.nouvelobs.com/idees/20200330.OBS26824/ce-qu-il-en-coute-de-negliger-les-morts-en-temps-d-epidemie.html> (Consulté 09 août 2021).
- DEMBÉLÉ Barou, 2020, « Sénégal : des jeunes s'opposent à l'inhumation d'une victime du Covid-19 », dans *ALLO DOC + EURS AFRICA* [En ligne], URL : <https://alldoctors.africa/sn/actualites/epidemie/covid-19/senegal-des-jeunes-s-opposent-a-l-inhumation-d-une-victime-du-covid-19> (consulté le 02 août 2021)
- ESCHLIMANN Jean Paul, 1985, *Les Agni devant la mort*, (Cote d'Ivoire), Paris, Karthala, 277p.
- FAYE Ayoba, 2020, « Saccages à l'inhumation d'un décédé de Covid-19: les quatre jeunes arrêtés à Diamaguène-Sicap Mbao pourraient être déférés ce mardi » dans *Pressafrik* [En ligne], URL : https://www.pressafrik.com/Saccages-a-l-inhumation-d-un-decede-de-Covid-19-les-quatre-jeunes-arretes-a-Diamaguene-Sicap-Mbao-pourraient-etre_a216805.html (consulté le 09 aout 2021)
- FAYE Ayoba, 2020, « Opposition des populations à l'inhumation de personnes décédées de Covid-19: la Brigade nationale des Sapeurs-pompier rassure et appelle à un comportement respectueux », dans *Pressafrik* [En ligne], URL : https://www.pressafrik.com/Opposition-des-populations-a-l-inhumation-de-personnes-decede-de-Covid-19-la-Brigade-nationale-des-Sapeurs-pompier_a216652.html (consulté le 25 août 2021).
- France 24, 2021, dans *L'info en continu* [En ligne], URL : « Edgar Morin appelle à prendre "conscience" des menaces sur notre existence » : <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20210702-edgar-morin-appelle-%C3%A0-prendre-conscience-des-menaces-sur-notre-existence> (consulté le 02/07/2021).
- HINTERMEYER Pascal, 2020, « L'impact sociologique des morts violentes » in *Morts traumatiques, deuils traumatiques Études sur la mort*, n° 154, Éditions L'esprit du temps, pp.11-20.

- KAMARA Khalil, 2020, « Malika : Les populations s'opposent à l'enterrement d'une personne décédée du coronavirus... », dans SENEGO [En ligne], URL : https://senego.com/malika-les-populations-sopposent-a-lenterrement-dune-personne-decedee-du-coronavirus_1097126.html (consulté le 28 juin 2021).
- KOUASSI Kouakou, 2005, « La mort en Afrique : entre tradition et modernité » in *Revue Études sur la mort* 2005/2 no 128, pp.145-149.
- le 360 afrique.com, 2020, [En ligne], URL <https://afrique.le360.ma/senegal/societe/2020/05/28/30691-senegal-des-violences-dakar-lors-de-linhumation-de-morts-du-covid-19-dans-un-cimetiere-30691>
- LE QUOTIDIEN, 2020, [En ligne], URL : <https://lequotidien.sn/polemique-sur-le-deces-dune-enseignante-les-jeunes-sopposent-a-un-enterrement-a-camberene/> (consulté le 29 juin 2021)
- LÉVY Joseph et ARSENAULT Maude, 2021, « La mort et les rites mortuaires en temps de pandémies » in *L'interculturel en temps de pandémie*, Bob W. White & Maude Arsenault (Dir.), Laboratoire de recherche en relations interculturelles Département d'anthropologie Université de Montréal, pp.32-39.
- MORIN Edgar, 1951, *L'homme et la mort*, Paris, Éditions Corrèa et Cie, 335 p.
- Edgar Morin, 2020, *Un festival des incertitudes*, Paris, Éditions Gallimard, 16 p.
- NDIAYE Malick Hamidou, 2007-2008, *Les Manifestations funéraires à Pikine nord Mémoire de Maîtrise*, Département de Sociologie, U.C.A.D, 92p.
- NDIAYE Malick Hamidou, 2019, « Le rôle du mythe dans les rites d'initiation traditionnelle négro-africains au service de la cohésion sociale » in *Revue Scientifique du Tchad - Série A - décembre*, Éditions Centre National de Recherche pour le Développement (CNRD), pp.69-78.

Webographie

- <https://www.jeuneafrique.com/946327/societe/coronavirus-limpossible-rapatriement-des-corps-des-victimes-africaines/>
- <https://www.nouvelobs.com/idees/20200330.OBS26824/ce-qu-il-en-coute-de-negliger-les-morts-en-temps-d-epidemie.html>.
- https://www.pressafrik.com/Opposition-des-populations-a-l-inhumation-de-personnes-decedees-de-Covid-19-la-Brigade-nationale-des-Sapeurs-pompiers_a216652.html
- https://www.pressafrik.com/Saccages-a-l-inhumation-d-un-decede-de-Covid-19-les-quatre-jeunes-arretes-a-Diamaguene-Sicap-Mbao-pourraient-etre_a216805.html
- <https://www.sec.gouv.sn/actualite/C3%A9/message-de-sem-le-pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-macky-sall-d%C3%A9claration-d%E2%80%99C3%A9tat-d%E2%80%99urgence-dans>